

Musées de la Citadelle - Muséum d'Histoire Naturelle - Fixation de tarifs de ventes d'animaux domestiques

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le jardin zoologique présente à la petite ferme des animaux domestiques.

Conformément à la législation, seuls les animaux domestiques peuvent être proposés à la vente. Les espaces de présentation sont prévus pour un nombre précis d'animaux, le surplus issu de la reproduction est cédé à des particuliers d'après le barème ci-après.

Paon bleu	jeunes paons non sexés	30 €
	paons sexés > 1 an	40 €
Poule Nègre soie	petits (1 à 2 mois)	4 €
Poules Brahma	moyens (3 à 4 mois)	6 €
	sub-adulte (5 à 6 mois)	8 €
	adulte (7 à 21 mois)	10 €
	réforme (> 21 mois)	8 €
Cobaye	jeune et adulte (< 2 ans)	8 €
	réforme (> 2 ans)	5 €
Lapin nain	jeune et adulte (< 2 ans)	16 €
	réforme (> 2 ans)	8 €
Lapin grande race	tous âges	20 €
Chèvre naine	jeune et adulte	80 €
	réforme (> 4 ans)	50 €
Bouc nain	jeune et adulte	30 €
	réforme (> 4 ans)	20 €
Brebis (toutes races)	jeune et adulte	80 €
	réforme (> 4 ans)	50 €
Bélier (toutes races)	jeune et adulte	50 €
	réforme (> 4 ans)	30 €
Lama femelle	jeune et adulte	900 €
Lama mâle	jeune et adulte	300 €
Anesse	jeune et adulte	500 €
Ane	jeune et adulte	250 €

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit les montant des tarifs 2007 de ces ventes d'animaux domestiques, comme indiqués dans le tableau et d'inscrire les recettes sur l'imputation 024.01.024.509.54020.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 5 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les tarifs proposés pour les ventes d'animaux domestiques.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.